

ASSEP34

De: ASSEP34 [contact@asep34.fr]
Envoyé: jeudi 14 juin 2018 18:28
À: 'Daphné Glaser'
Objet: ASSEP34 : Taxes Foncières 2012 à 2017

Bonjour,

Les taxes foncières année 2012 à 2017 adressées au domicile de votre sœur concernent le foncier du 5060 route de Minerve (.../drive/impôts/taxes foncières/...)

Avez-vous une explication ?

Après avoir consulté Google maps ces 2 adresses sont bien distinctes.

Faut-il porter réclamation aux services des impôts ou simplement une demande de correction ?

J'ignore les conséquences sur le montant de la taxe.

Je constate aujourd'hui cette anomalie et n'ai pas informé votre sœur. Faut-il le faire ?

Pour information, la taxe foncière 2017 a été payée par votre sœur par chèque BNP n° 4104792 de montant 692€ débité le 20/10/17.

Cordialement

Thibault THOMAS
ASSEP34